



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

Distr.
GENERALE

ICCD/COP(1)/CST/2/Add.1
6 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
CONFERENCE DES PARTIES

Première session

Rome, 29 septembre - 10 octobre 1997

CST, point 5 de l'ordre du jour

RECENSEMENT ET EVALUATION DES RESEAUX EXISTANTS

Note du secrétariat

1. Comme il est indiqué dans le document ICCD/COP(1)/CST/2, sept organisations (dans le cas d'une organisation en son nom propre et au nom d'un groupe de membres) ont présenté des propositions en vue d'entreprendre le recensement et l'évaluation des réseaux existants.

2. Par sa décision 10/10, prise à sa dixième session, le Comité intergouvernemental de négociation a recommandé que le Comité de la science et de la technologie :

a) Examine, à sa première session, le projet de mandat et fasse, à la Conférence des Parties, les recommandations jugées nécessaires en vue de l'adoption dudit mandat;

b) Après examen attentif des propositions, recommande le prestataire le mieux qualifié pour examen et approbation par la Conférence des Parties à sa première session.

3. On trouvera à l'annexe I le projet de mandat approuvé par le Comité intergouvernemental de négociation aux fins de ce processus.

4. On trouvera dans les appendices I à VII de la présente note les résumés ¹ communiqués par les organisations ci-après, dans l'ordre où ils sont parvenus :

- Appendice I - Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)
- Appendice II - Centre national chinois de recherche-développement et de lutte contre la désertification
- Appendice III - Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- Appendice IV - Centre de recherche sur la désertification, Ministère égyptien de l'agriculture et de la mise en valeur des terres
- Appendice V - Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)
- Appendice VI - Programme des Nations Unies pour l'environnement, en son nom propre et au nom d'un groupe de membres
- Appendice VII - Centre d'études sur la désertification et les cultures en zone aride.

¹Les appendices sont reproduits tels que communiqués au secrétariat.

Annexe I

PROJET DE MANDAT ET ORGANISATION PROPOSEE POUR LES
TRAVAUX A ENTREPRENDRE EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN
RÉSEAU D'INSTITUTIONS, D'ORGANISMES ET D'ORGANES

1. Les différentes phases des travaux

Etant donné que le recensement et l'évaluation complets de tous les réseaux, institutions, organismes et organes, prendra du temps, il est proposé que le plan de travail des activités de recensement et d'évaluation du Comité de la science et de la technologie soit divisé en trois phases (A/AC.241/66, par. 7), à savoir :

- a) Recensement des principales unités potentielles, en particulier des réseaux;
- b) Enquête et évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles d'une région ou d'une sous-région;
- c) Répétition de l'enquête et de l'évaluation pilotes dans d'autres régions et sous-régions.

Au cours de ces trois phases, l'enquête et l'évaluation porteront notamment sur des organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, des établissements universitaires et d'autres entités du secteur privé. Conformément au programme de travail défini ci-dessus, le Comité intergouvernemental de négociation demandera à un prestataire compétent de lui faire des offres de services pour les travaux de recensement et d'évaluation préliminaires des "unités potentielles, en particulier des réseaux existants" et de suggérer une méthode de travail pour les deuxième et troisième phases, que le Comité de la science et de la technologie examinera à sa première session.

2. Travaux dont devra s'acquitter le prestataire

- a) Recenser les principaux réseaux qui participent actuellement à l'effort de lutte contre la désertification et déterminer leur rôle dans des domaines comme la collecte et l'échange d'informations, la recherche, les transferts de technologie, l'établissement de repères et d'indicateurs, le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques et la réalisation d'activités de caractère local;
- b) Déterminer les composantes effectives (y compris les structures, les modes de fonctionnement, et la volonté et la capacité de contribuer aux travaux de mise en oeuvre de la Convention) et les diverses catégories d'utilisateurs, ainsi que leur répartition géographique;
- c) Recenser les besoins d'information des utilisateurs effectifs et potentiels et voir dans quelle mesure ces besoins sont satisfaits compte tenu des dispositions des articles 16 à 19 de la Convention;

d) Définir et décrire les relations entre les principaux réseaux, en mettant en évidence les chevauchements et les lacunes éventuelles;

e) Exposer les objectifs, les modalités et les avantages du renforcement des réseaux à divers niveaux;

f) Etablir des critères pour l'évaluation des institutions, organismes et réseaux pour ce qui est de leur aptitude à contribuer efficacement à l'application de la Convention;

g) Proposer :

i) Les méthodes à suivre et les régions et sous-régions à retenir pour les enquêtes pilotes approfondies;

ii) Une façon pratique et économique pour le Comité de la science et de la technologie de mettre régulièrement à jour l'inventaire des réseaux;

iii) Une stratégie permettant de constituer un réseau mondial d'institutions, d'organismes et d'organes destiné à appuyer l'application de la Convention.

3. Appels d'offres adressés aux organisations

Immédiatement après la dixième session du Comité, le secrétariat intérimaire invitera les organisations compétentes, dont celles qui sont énumérées à l'annexe II, à présenter des propositions pour les activités à exécuter au cours de la première phase. Ces propositions, qui pourront être soumises individuellement par une organisation ou conjointement par deux ou plusieurs organisations, devront parvenir au secrétariat intérimaire le 15 mai 1997 au plus tard. Chaque proposition devra être accompagnée d'un résumé analytique d'une longueur maximum de six pages. Le texte des propositions complètes sera communiqué sur demande aux membres du Comité.

4. Projet de contrat

Le secrétariat intérimaire élaborera un projet de contrat qui sera présenté pour examen et approbation à la Conférence des Parties à sa première session, sur recommandation du Comité de la science et de la technologie.

Appendice I

Résumé analytique de la proposition relative à la constitution
d'un réseau d'institutions actives dans le domaine de la lutte
contre la désertification et la sécheresse dans le monde arabe
et l'Asie occidentale qui sera présentée au secrétariat
intérimaire de la Convention sur la lutte contre
la désertification dans les pays gravement touchés
par la sécheresse et/ou la désertification

*Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches
- ACSAD, Damas - République arabe syrienne -
Télécopieur : 00 963 11 5323063*

Dans de nombreuses régions du monde, la désertification est source de grande angoisse, car ce phénomène ne connaît pas de limites et se moque des frontières officielles. Il est donc urgent de recenser toutes les institutions concernées, aux niveaux national, sous-régional et régional et de les interconnecter au sein d'un réseau spécialisé chargé de coordonner leurs activités et d'unifier leurs efforts et leurs méthodes de travail en matière de lutte contre la désertification.

Il est proposé d'établir, au niveau national, des unités de travail chargées de rassembler les données provenant des diverses sources nationales, qui devront être coordonnées, et, au niveau régional, des unités centrales chargées d'unifier toutes les données et activités touchant à la lutte contre la désertification et à l'analyse de ce phénomène.

Il est proposé que, sur le plan administratif, les pays arabes et d'Asie occidentale soient répartis comme suit :

1. **Au niveau national** : ministères de l'agriculture et de l'environnement et instituts de recherche.
2. **Au niveau sous-régional** : tous les pays de la région, comme suit :
 - **Asie occidentale** :
 - * Mashreq arabe (Syrie, Liban, Jordanie, Palestine et Iraq)
 - * Péninsule d'Arabie (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Oman et Yémen)
 - * Autres : Iran, Afghanistan et Pakistan
 - **Pays arabes d'Afrique** :
 - * Afrique centrale (Egypte, Soudan, Somalie, Djibouti et Comores)
 - * Maghreb arabe (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie)
3. **Au niveau régional** : pays arabes, Iran, Afghanistan et Pakistan.
4. **Budget** : le coût total de ce projet de constitution d'un réseau est évalué à 1 007 000 dollars E.-U., sur deux ans.

Proposition relative à la constitution d'un réseau d'institutions

actives dans le domaine de la lutte contre la désertification et la sécheresse dans le monde arabe et l'Asie occidentale, qui sera présentée au secrétariat intérimaire de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification

Justificatif :

La désertification constitue aujourd'hui un problème économique, social et écologique majeur, source de grande angoisse dans nombre de régions du monde, notamment dans les zones arides et semi-arides, car elle conduit à la perte de nombreuses ressources naturelles, ce qui met la sécurité alimentaire mondiale en danger et entrave les processus du développement durable.

La désertification ne connaissant pas de limites et se moquant des frontières officielles, il est nécessaire de conjuguer tous les efforts pour la juguler.

Il faut donc recenser toutes les institutions concernées par la désertification aux niveaux national, sous-régional et régional et les relier au sein d'un réseau spécialisé chargé de coordonner leurs activités et d'unifier leurs efforts et leurs méthodes de travail en matière de lutte contre ce phénomène préoccupant.

Objectifs :

Le projet de constitution d'un réseau entre les institutions susmentionnées a pour objet :

1. De recenser les institutions nationales et de répertorier leurs moyens et leurs activités locales.
2. De coordonner l'action de ces institutions et d'unifier leurs méthodes de travail.
3. De relier les institutions nationales à leurs homologues sous-régionales.
4. D'établir une base de données régionale sur la désertification et les méthodes les mieux adaptées à la lutte contre ce phénomène.

Méthode :

Pour constituer le réseau, il est proposé ce qui suit :

1. Création, au niveau national, d'unités de travail chargées de rassembler, coordonner et présenter les données dans un cadre unifié convenu. Elles assureraient la liaison entre les institutions nationales et l'unité de travail sous-régionale appropriée.
2. Création d'unités de travail sous-régionales chargées de rassembler les données des unités nationales et d'assurer la coordination entre ces unités. Il peut être également créées des bases de données sous-régionales.

3. Création d'une unité de travail centrale, au niveau régional, chargée d'unifier toutes les données, activités et méthodes de lutte contre la désertification et de régénérer les ressources naturelles de la région concernée. Il est proposé que le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD) soit l'unité de travail centrale au niveau régional (pays arabes, Iran, Pakistan et Afghanistan).

4. Il est proposé que, sur le plan administratif, les pays arabes et d'Asie occidentale soient répartis comme suit :

Au niveau national : ministères de l'agriculture et de l'environnement, instituts de recherche, universités et organismes concernés par la désertification.

Au niveau sous-régional : tous les pays de la région, comme suit :

- Asie occidentale :

* Mashreq arabe (Syrie, Liban, Jordanie, Palestine et Iraq)

* Péninsule d'Arabie (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Oman et Yémen)

* Iran, Afghanistan et Pakistan

- Pays arabes d'Afrique :

* Afrique centrale (Egypte, Soudan, Somalie, Djibouti et Comores)

* Maghreb arabe (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie)

Au niveau régional : pays arabes, Iran, Afghanistan et Pakistan.

Activités :

1. Collecte (à partir des différentes sources) de données, de cartes, de rapports, de statistiques et de résultats de recherche sur la désertification et sur la manière de la combattre au niveau national, y compris par la création de ceintures vertes.

2. Coordination, au plan régional, des données, cartes et rapports divers.

3. Analyse des cartes, rapports et données d'une manière qui concorde avec les méthodes de travail retenues dans les autres régions et avec les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification.

4. Création d'une base de données pour répertorier toutes les informations disponibles au niveau régional. Elle constituerait une référence de fond pour toutes les questions liées à la désertification et sur les méthodes de lutte contre ce phénomène dans cette région du monde.

5. Organisation de stages de formation, d'ateliers et de tournées d'inspection, pour le transfert des connaissances et l'échange de techniques sur la surveillance de la désertification et les moyens de la combattre.

6. Présentation d'une proposition relative au réseau de données voulu (structure, éléments, activités et coût) conforme à la méthode exposée dans le présent document.

Besoins :

1. Effectifs

- * Coordonnateur du projet
- * Au niveau national : une équipe de travail composée d'un expert, trois ingénieurs et un secrétariat
- * Au niveau sous-régional * : une équipe de travail composée d'un expert, trois ingénieurs et un secrétariat
- * Au niveau régional ** : une équipe de travail composée de deux experts, six ingénieurs et spécialistes des données et un secrétariat.

2. Matériel :

- * Au niveau national : moyens de communication rapide + télécopieur + courrier électronique
- * Au niveau sous-régional : moyens de communication rapide + télécopieur + courrier électronique + ordinateur
- * Au niveau régional : moyens de communication rapide + télécopieur + courrier électronique + groupe de traitement des données en plus d'une unité (SIG) intégrée. Il est possible de tirer parti du matériel actuellement disponible dans le cadre du projet sur la surveillance et la maîtrise de la désertification, entrepris au Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

*Le groupe de pays appartenant à une sous-région.

**Le groupe des pays arabes en plus d'autres pays d'Asie occidentale comme l'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan.

BUDGET
pour deux années

EFFECTIF	
Coordonnateur du projet	60 000
Experts (7)	336 000
Spécialiste des données (1)	36 000
Spécialiste des SIG (1)	36 000
Secrétaires (5)	144 000
Tâches au niveau national	100 000
Tâches au niveau sous-régional	40 000
Tâches au niveau régional	20 000
MATÉRIEL	
Moyens de communication	10 000
Ordinateurs	30 000
Unité SIG	75 000
BESOINS DIVERS	
Consultation	10 000
Impression	5 000
Coordination	5 000
Dépenses	10 000
Stages de formation	30 000
Ateliers et tournées d'inspection	30 000
Relations publiques	10 000
Total, en dollars E.-U.	1 007 000

STRUCTURE

Niveau régional

Centre régional

Niveau sous-régional

Mashreq
arabe

Péninsule
d'Arabie centrale

Région
arabe

Maghreb
occidentale

Asie

Syrie

Arabie
saoudite

Egypte

Tunisie

Iran

Niveau national

Liban

Emirats arabes
unis

Soudan

Libye

Afghanistan

Jordanie

Qatar

Somalie

Algérie

Pakistan

Palestine

Bahreïn

Djibouti

Maroc

Iraq

Koweït

Comores

Mauritanie

Oman

Yémen

Appendice II

Centre national chinois de recherche-développement
et de lutte contre la désertification

Proposition relative au recensement et à l'évaluation des réseaux

1. Prestataire

Le Centre chinois de recherche-développement et de lutte contre la désertification a les moyens de procéder aux travaux de recensement et d'évaluation préliminaires des "unités potentielles, en particulier des réseaux existants" (voir ci-joint). Cette tâche peut être accomplie en un an.

2. Méthode pour entreprendre les études pilotes approfondies

La méthode sera formulée une fois effectués le recensement et l'évaluation préliminaires.

3. Régions et sous-régions à retenir pour les études pilotes approfondies

Phase II : Asie et Afrique.

Phase III : Autres régions et sous-régions du monde.

Phase II et III : Seront achevées en un an.

4. Façon pratique et économique pour le Comité de la science et de la technologie de mettre régulièrement à jour l'inventaire des réseaux :

Un centre d'information serait créé à Beijing (République populaire de Chine) dans l'optique de la constitution d'un réseau mondial d'institutions, d'organismes et d'organes.

5. Stratégie permettant de constituer ce réseau mondial, destiné à appuyer l'application de la Convention :

Il est prévu de nommer en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans la Méditerranée septentrionale un représentant régional du Centre de Beijing.

Raisons justifiant la candidature de la Chine à la fonction
de prestataire chargé des travaux de recensement
et d'évaluation préliminaires

a) La Chine est Partie contractante à la Convention, qu'elle a ratifiée en décembre 1996.

b) La Chine a formulé un plan d'action pour la mise en oeuvre de la Convention.

c) La Chine, qui lutte contre la désertification depuis très longtemps, a accumulé un fonds d'expérience, de connaissances et de techniques appropriées considérable.

d) Deux réunions ont été organisées à Beijing : le Forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification (août 1996) et la Conférence ministérielle asiatique sur l'application de la Convention (mai 1997).

e) La Chine exécute le projet du PNUD relatif au renforcement des capacités et aux activités de démonstration concernant l'application de la Convention sur son territoire.

f) A ce jour, neuf institutions nationales de recherche et dix universités, collèges et départements, participent à la lutte contre la désertification en Chine. Les instituts de recherche comptent 3 500 spécialistes de la question et, en particulier, au cours des dernières années, les recherches ont été stimulées par la participation de nombreux titulaires de doctorats revenus de l'étranger.

g) La Chine est candidate pour accueillir à Beijing le Centre afro-asiatique de recherche-développement et de formation en matière de lutte contre la désertification.

h) Le Centre national chinois de recherche-développement et de lutte contre la désertification est une institution de recherche ouverte, hautement spécialisée, interdisciplinaire et complète, qui lutte contre la désertification. Elle tient son mandat de l'Académie chinoise des forêts qui entretient des liens d'amitié avec 50 pays et 40 organisations internationales.

i) Le Centre national chinois de recherche-développement et de lutte contre la désertification prépare actuellement une publication relative à la lutte contre la désertification en Asie et en Afrique, à laquelle ont contribué des experts, des institutions de recherche renommées, des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

Appendice III

Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Proposition du CILSS comme prestataire pour le recensement et l'évaluation complets de tous les réseaux, institutions, organismes et organes dans le cadre du Comité de la science et de la technologie (CST)

I. Justification

Le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui a oeuvré avec ses Etats membres depuis sa création en 1973 à lutter contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse, a accueilli favorablement cette offre du secrétariat de la CCD qui lui permettra de contribuer efficacement au travail qui sera confié au Comité de la science et de la technologie (CST).

Les deux institutions spécialisées du CILSS que sont l'Institut du Sahel (INSAH) et le Centre régional AGRHYMET disposent des compétences humaines et matérielles nécessaires pour une évaluation complète de tous les réseaux, institutions, organismes et organes de la région, conformément au document A/AC.241/66, paragraphe 7, par :

- a) le recensement des principales unités potentielles;
- b) l'enquête et l'évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles d'une région ou d'une sous-région;
- c) l'application de l'enquête et de l'évaluation pilotes aux unités d'autres régions et sous-régions.

II. Motivations

Le CILSS, de par sa structure organisationnelle, et notamment avec ses institutions spécialisées, de son expérience en matière de lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse, est effectivement intéressé à l'inventaire et à l'évaluation des institutions en faisant travailler les systèmes nationaux (recherche-développement, météorologie, hydrologie, eaux et forêts, dispositifs de surveillance et de suivi, etc.) et en collaboration avec des partenaires scientifiques et techniques (universités, institutions et centres spécialisés, organisations internationales bilatérales et multilatérales), les ONG et les organisations paysannes dont il vient de contribuer à la mise en place de leur plate-forme d'action.

Ainsi, avec l'existence d'un capital d'expérience sur différents réseaux autour du Centre AGRHYMET et de l'INSAH, le CILSS a les atouts qui le motivent à conduire l'inventaire et l'évaluation des différents réseaux et institutions qui doivent concourir à la mise en oeuvre de la CCD.

III. Capacité opérationnelle

Le CILSS et la CEDEAO sont chefs de file de la mise en oeuvre de la Convention en Afrique de l'Ouest. A cet effet, il a été mis en place des structures organisationnelles, conformément aux dispositions de la Convention, des organes nationaux de coordination (ONC) chargés du suivi de la mise en oeuvre de la CCD avec l'appui de comités nationaux de la science et de la technologie.

Ainsi, on peut retenir :

3.1 Centre régional AGRHYMET

3.1.1 Fonctions

Le Centre régional AGRHYMET a plusieurs fonctions qui doivent renforcer ses actions dans les domaines de l'information et de la formation pour une gestion durable des ressources naturelles au Sahel et pour la sécurité alimentaire. Ces fonctions sont :

- Rassembler et traiter les données de la sous-région entière dans le cadre de la contribution à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles;
- Entreprendre des recherches appliquées aux problèmes communs des pays de la sous-région, et mettre au point les technologies nouvelles;
- Recueillir et diffuser les informations aux services des instances du CILSS définissant les politiques régionales d'une part, et des divers utilisateurs sahéliens et de la communauté internationale d'autre part;
- Former les personnels des pays de la sous-région en vue de leur spécialisation appropriée en climatologie, agrométéorologie, hydrologie, protection des végétaux, gestion des ressources naturelles et entretien des équipements;
- Constituer un foyer de documentation et de diffusion et apporter une assistance technique aux Etats participants à ses activités;
- Se tenir en liaison étroite avec les instituts de recherche, les sociétés d'intervention, les universités africaines et étrangères, les organismes inter-Etats africains ou internationaux, de façon à adapter d'une manière permanente ses activités : participer à des études et travaux menés en collaboration avec ces organismes;
- Coordonner l'ensemble des activités menées au plan régional dans le cadre de l'exécution des programmes logés au Centre régional AGRHYMET.

Le Centre dispose de moyens technologiques importants lui permettant d'assurer différentes veilles : météorologique, agrométéorologique, agricole,

phytosanitaire et hydrologique à l'échelle sous-régionale, en étroite relation avec les pays membres du CILSS. Par ailleurs, le Centre développe des méthodologies d'élaboration de produits et procède au transfert des connaissances et du savoir-faire aux différents services techniques compétents des pays (agriculture, météorologie, hydrologie, protection des végétaux, environnement, statistiques agricoles, eaux et forêts, etc.).

3.1.2 Potentiel technologique et humain

Le patrimoine technologique du Centre AGRHYMET comprend :

a) **Parc informatique**

- deux mini-ordinateurs VAX 4000-200;
- six stations de travail UNIX;
- des dizaines de micro-ordinateurs compatibles Pentium;
- différents périphériques sur des machines multitâches : lecteurs de bandes magnétiques, de cassettes Exabyte et de TK70, disques optiques, imprimantes graphiques et postscript.

b) **Chaînes de réception et de traitement d'images satellitaires**

- deux stations d'acquisition d'images satellitaires basse résolution NOAA/AVHRR et METEOSAT/PDUS;
- une chaîne de traitement d'images NOAA avec le logiciel LAS (Land Analysis System);
- une chaîne de production de synthèses décennales de pluies estimées par METEOSAT;
- une bibliothèque de logiciels de traitement d'images haute résolution (ERDAS/Image, LAS).

c) **Laboratoires Système d'information géographique (SIG)**

- des micro-ordinateurs puissants dont deux stations de travail SUN Sparc 10;
- des logiciels d'analyse graphique et de gestion des données : IDRISI, ARC-VIEW, ARC/INFO, GMS, etc.;
- différentes banques de données : climatologie, hydrologie, socio-économie, statistiques agricoles, données cartographiques géoréférencées, etc.

d) **Réseau et télécommunications**

- Réseau local en bus aux normes Ethernet permet la desserte des différentes unités de production du Centre; ce réseau

permet aussi d'assurer la communication entre les différents systèmes (VMS, WINDOWS, UNIX) d'une part, et entre ceux-ci et les périphériques de l'autre, et d'optimiser leur gestion par les échanges de données;

- Courrier électronique via des noeuds RIO et INMARSAT;
- Système INMARSAT de télécommunications satellitaires entre le Centre régional AGRHYMET et les pays membres du CILSS (échanges de données et d'images);
- Accès online à Internet.

e) **Composantes nationales**

Le Centre régional AGRHYMET est aussi une composante d'un réseau de collecte, de gestion et d'analyse des données satellitaires et au sol, de production et de diffusion d'informations qui comprend les neuf pays membres du CILSS. A travers ce réseau, les données biophysiques et socio-économiques sont concentrées, au niveau national et au Centre régional. L'installation au Centre régional de deux stations de réception satellitaire basse résolution et d'autres unités dans les pays complète le système de collecte des données biologiques au sol.

Dans chaque pays, une composante nationale sert de relais technique pour les activités au plan national du Centre régional AGRHYMET, depuis la collecte des données, leur gestion, leur analyse et la production et la diffusion d'informations.

Le dispositif de suivi et de collecte de données au plan national s'appuie sur des groupes de travail pluridisciplinaires (GTP), structures de coordination composées directement des services techniques, projets, instituts nationaux qui interviennent dans les mêmes domaines que le Centre AGRHYMET.

3.2 L'Institut du Sahel (INSAH)

L'INSAH est une institution spécialisée du CILSS qui a vu le jour en 1976.

Dans l'exécution du mandat du CILSS, l'INSAH a comme mission d'assister les Etats membres, à travers la recherche-développement, à définir des stratégies et à mettre en oeuvre des programmes qui les aideront à atteindre la sécurité alimentaire, sans dégrader l'environnement. Pour ce faire, l'INSAH s'investit à :

- entreprendre des études et recherches en vue de proposer des options de développement en matière de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de population au Sahel;
- coordonner et promouvoir la recherche scientifique et technique en tant qu'instrument de développement des Etats membres du CILSS;

- assurer la formation en vue de capitaliser les acquis et de contribuer à la mise en place d'une masse critique régionale des ressources humaines capables d'organiser et de gérer le développement durable;
- contribuer à l'émergence d'un espace scientifique et technique au niveau régional.

C'est dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale que les activités de l'INSAH couvrent, en plus des neuf pays du CILSS, des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Pour accomplir sa mission, l'INSAH est doté de deux programmes (programmes majeurs) recherches agro-socio-économiques et population/développement.

3.2.1 Programme majeur recherches agro-socio-économiques

Ce programme a pour objectif stratégique de proposer des options pour lever les contraintes agro-socio-économiques au développement durable du Sahel. Ce faisant, il contribuera à la mise en oeuvre de la CCD, notamment son article 17 relatif à la recherche-développement. Il comprend cinq objectifs opérationnels :

- développer les capacités institutionnelles des systèmes nationaux de recherche agricole pour une meilleure gestion et programmation de la recherche agricole et une évaluation de son impact;
- améliorer les connaissances pour appuyer les politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification (SA et GRN/LCD) à travers des études et recherches;
- accélérer la génération des technologies appropriées, tout en préservant les écosystèmes;
- proposer des stratégies et des outils méthodologiques d'éducation et de communication en éducation environnementale pour une gestion durable de l'environnement sahélien;
- renforcer les capacités de l'INSAH et des systèmes nationaux de recherche agricole en documentation et communication scientifiques et techniques pour une meilleure valorisation des résultats de recherches.

3.2.2 Programme majeur population/développement (CERPOD)

Son objectif stratégique est de proposer des options pour lever les contraintes démographiques au développement durable au Sahel.

Comme on peut le constater aisément, l'INSAH et le Centre AGRHYMET sont des institutions qui mènent depuis plus de 20 ans des travaux similaires à ceux envisagés par le CST. Leurs compétences peuvent être mises au service des autres sous-régions africaines dans le cadre de la mise en oeuvre de la CCD.

IV. Méthodologie

Sous le leadership du CILSS et de ses deux institutions (INSAH et AGRHYMET), des démarches seront entreprises pour constituer un groupe de partenaires techniques qui opèrent dans la zone du CILSS et avec lesquels des travaux du genre ont été déjà effectués. Les organes nationaux de coordination de la CCD seront sensibilisés et mobilisés pour qu'ils jouent le rôle principal de coordination et de suivi dans leurs pays respectifs.

Pour le travail, les activités suivantes seront donc entreprises :

- a) Activités dans les pays
 1. Constitution des équipes nationales interdisciplinaires;
 2. Planification des travaux et inventaire : synthèse bibliographique, identification et liste des structures, enquêtes auprès des structures identifiées;
 3. Rédaction du rapport national.

Les équipes nationales comprendront des spécialistes couvrant : la recherche-développement, le système de formation-recherche au sein des universités et des écoles spécialisées, le système d'alerte précoce et les prévisions, les ONG et autres structures privées.

- b) Activités au niveau régional :

Le CILSS et ses partenaires associés se chargeront de :

1. l'élaboration de la méthode à utiliser de manière uniforme par les équipes nationales : termes de référence des équipes, critères d'évaluation, questionnaire d'enquêtes, plan du rapport national;
2. l'organisation d'un atelier régional de programmation et de lancement de l'inventaire : mise à niveau méthodologique, établissement d'un calendrier et du budget détaillé, signature du protocole des études;
3. le suivi des équipes nationales : conformité du déroulement des travaux avec les prévisions, respect de la méthodologie, respect de l'impartialité, correctifs nécessaires;
4. la synthèse des rapports nationaux et remise du rapport final.

Les phases séquentielles suivantes seront appliquées :

1. Elaboration de termes de référence des équipes nationales par le CILSS;
2. Identification de quatre consultants nationaux par l'ONC;
3. Atelier de programmation et de lancement de l'inventaire. Signature de protocole d'accord entre les équipes nationales et le CILSS;
4. Début inventaire par les équipes nationales;
5. Visites d'appui et de suivi du CILSS et de ses associés;
6. Elaboration et remise des rapports nationaux;
7. Synthèse et remise du rapport final par le CILSS.

V. Budget

Le budget estimatif est conçu pour couvrir l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et le Tchad.

Les pays sont : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.

Le budget couvre deux niveaux : national et sous-régional.

a) Au niveau national (en dollars E.-U.)

- Honoraires des consultants/pays	504 000
- Transport visite de terrain	77 000
- Per diem consultants lors des visites terrain	109 000
- Rapport national (1 200 x 17)	20 400

b) Au niveau sous-régional (en dollars E.-U.)

- Atelier sous-régional de programmation et de lancement	50 000
- Appui méthodologie	6 000
- Visite d'appui et de suivi	30 000
- Rapport de synthèse	3 000

Total général 800 200

Appendice IV

Centre de recherche sur la désertification, Ministère égyptien
de l'agriculture et de la mise en valeur des terres

Proposition soumise au secrétariat intérimaire de la Convention
sur la lutte contre la désertification en vue de procéder
au recensement et à l'évaluation des réseaux

2. Tâches attendues du prestataire, Annexe I, par. 2)

2-a) Les réseaux concernés existent aux niveaux national, régional et international. Le niveau national présente un grand intérêt.

2-b) Le réseau local du Centre de recherche sur la désertification comporte :

- **Une station réceptrice d'observations satellitaires :**

La station a été créée en 1990, dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est chargée de l'exécution de ce projet.

Les satellites fournissent des renseignements sur divers aspects de la désertification : migration régionale des dunes de sable, dégradation du couvert végétal, etc. La station est un maillon important du réseau africain; elle permet de répertorier les zones susceptibles d'être régénérées.

La station, que l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) juge être un modèle pour l'évaluation des précipitations en Egypte et dans les pays voisins, coopère avec d'autres organisations étrangères ainsi qu'avec les universités et centres de recherche égyptiens.

L'élaboration, à l'intention des secteurs public et privé égyptiens, des indicateurs socio-économiques et techniques de base nécessaires à l'investissement et au choix du lieu d'exécution de projets de régénération des terres, a été entamée en 1994 avec un financement du fonds de contrepartie du Comité français d'aide alimentaire.

Ce projet constitue l'épine dorsale du réseau du Centre qui dessert aujourd'hui 48 utilisateurs mais pourra être élargi pour en accueillir jusqu'à 128, sur le même modèle.

Ce réseau sera étayé par la location de lignes ce qui mettra à la disposition des parties intéressées un service spécialisé présentant pour avantage la possibilité d'établir 24 heures sur 24 une présence prestigieuse sur Internet grâce à des outils de publication comme World Wide Web et Gopher ainsi que d'installer un service manuel pour l'envoi et la réception de courrier électronique.

2-c) Sans commentaires.

2-d) Le réseau est relié à la Station du Centre pour le Nord Sinaï aux fins de la collecte de données météorologiques et hydrologiques et la surveillance

des changements environnementaux dans la région. Les autres réseaux sont les suivants :

FAO - CIHEAM, recherche sur les petits ruminants
ACSAD
OSS
ICARDA

Ces quatre réseaux présentent de l'intérêt pour les efforts de lutte contre la désertification, notamment pour la collecte et l'échange de renseignements et la recherche.

Les conditions requises sont les suivantes :

- Collecte de renseignements
- Recherche-développement, par la coopération dans le domaine de la lutte contre la désertification et l'étude de la résistance à la sécheresse
- Adaptation et développement du transfert de technologie
- Services de vulgarisation et formation.

Le lien entre ces réseaux est notamment assuré par une coopération scientifique, à l'occasion de réunions, de conférences, d'ateliers, d'échange d'experts et de stages de formation.

Les lacunes sont les suivantes : insuffisance des crédits nécessaires aux projets de collaboration. Manque de fonds pour l'exécution de nouveaux projets intégrés.

2-e) L'objectif du renforcement des réseaux à divers niveaux est d'inventorier les causes des problèmes de désertification et leurs incidences sur les ressources naturelles.

Les ressources naturelles (sols, eau, végétaux, animaux) se dégradent en raison de facteurs dont certains sont bien connus et d'autres pas. La dégradation de ressources bien précises commence à être documentée mais beaucoup reste à faire.

On constate en attendant un chevauchement des études relatives à la surveillance du degré de désertification.

Il est donc indispensable de préserver, mettre en valeur et accroître le potentiel des ressources naturelles existantes.

Cet objectif pourrait être atteint par la création et le développement de réseaux efficaces au service de l'application de la Convention.

Renforcer ces réseaux présenterait l'intérêt de contribuer à compiler et mettre à jour les données fondamentales nécessaires à la lutte contre la désertification. Ce renforcement contribuerait aussi à l'évaluation détaillée des terres susceptibles de se prêter au développement durable en zone désertique.

2-f) Principaux critères qui doivent nécessairement être réunis pour l'évaluation :

- * Existence d'experts spécialisés dans le domaine de la désertification
- * Sensibilisation de ces experts à l'analyse et à l'évaluation de tous les aspects des problèmes de désertification
- * Activités pluridisciplinaires liées au problème concerné (sols, eau, ressources animales et végétales)
- * Existence de bases de données et de systèmes d'information géographique pour l'ensemble des problèmes de désertification
- * Existence de stations de recherche expérimentale spécialisées et de zones de démonstration pilotes
- * Organisation de services de vulgarisation et de stages de formation
- * Existence de laboratoires et d'installations dûment équipés pour la mise en oeuvre
- * Existence de stations météorologiques et de surveillance
- * Facilité de communication et d'intégration.

2-g) Suggestions :

i) Les méthodes à suivre sont les suivantes :

Mesure et évaluation des risques liés aux problèmes concernés tels que :

- * Erosion des sols (éolienne et par l'eau)
- * Salinisation et détérioration du potentiel de ressources en terres et en eau
- * Mobilité et déplacement des dunes de sable et envahissement par le sable
- * Dégradations physiques, chimiques et biologiques des sols et des eaux
- * Contraintes climatiques

- * Contraintes topographiques
- * Systèmes techno-socio-économiques
- * Mesures de la pression exercée par le pâturage
- * Charge biotique maximale
- * Conception de la gestion des terrains de parcours
- * Interactions terrains de parcours-animal
- * Ecosystèmes des terrains de parcours
- * Ressources énergétiques renouvelables
- * Mesures rectificatives pour les écosystèmes
- * Gestion de la sécheresse.

Les zones géomorphologiques sont les suivantes :

1. Péninsule du Sinaï
 2. Zones limitrophes du delta et de la vallée du Nil
 3. Désert libyque, y compris :
 - * La côte nord-ouest de l'Egypte
 - * L'oasis de Sioua
 - * Les dépressions naturelles
 - * La zone méridionale de la nouvelle vallée
 - * Les rives du lac Nasser
 4. La partie sud-est du désert arabique
- ii) Collecte de données et les travaux de recherche (un budget sera présenté sur demande).
- iii) La stratégie consistera à :
1. Echanger des informations scientifiques
 2. Echanger des experts
 3. Entreprendre des projets de collaboration
 4. Organiser des ateliers et des réunions
 5. Etablir un bulletin d'information consacré aux activités du réseau.

On trouvera ci-après une liste des matériels et programmes disponibles sur place au Centre de recherche sur la désertification.

Multiscope, ERDAS, ARC/INFO

Prodigee, Sharp, Image proof

Nombre	Type	Nom commercial
1	Graphique	IRIS
2	Graphique et texte	Oce
1	Graphique et texte	Sanspare
1	Graphique et texte	Epson
2	Graphique et texte	Epson

Nombre de PC	Ethernet	Modem télécopieur	Nombre de	Système	Capacité d'archivage	Mémoire	Marque
2	Oui	Non	Non	Dos	540 Mega	4 Meg 9	MD (IBM pc)
4	Oui	Oui	Non	Dos	540 Mega	8 Meg 9	Cary page 486
2	Oui	Oui	Oui	Dos	750 Mega	16 Meg 9	Nordix (Pentium)
1	Oui	Non	Oui	Dos	340 Mega	4 Meg 9	Compaq 386
1	Non	Non	Non	Dos	640 Mega	1 Meg 9	Tandy 4000
1	Non	Non	Non	Dos	20 Mega	640 KB	Tandy 1000
1	Non	Non	Non	Dos	50 Mega	64 KB	Compaq

Station Park

Perfectible	Réseau	Nombre de stations	Capacité d'archivage	Mémoire	Système	Nom commercial	Sunspark
Oui	Ethernet	2	5 Gega	32 Mga	Unix	Sun	SunSpace2
Oui	Ethernet	4	3 Gega	32 Mga	Unix	Sun	20
Oui	Ethernet		5 Gega	32 Mga	Unix	Sun	20
Oui	Ethernet		2 Gega		Unix	Sun	20

Appendice V

Observatoire du Sahara et du Sahel
SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

Soumission d'offre pour le Comité de la science et de
la technologie de la Convention sur la lutte contre
la désertification

Projet de recensement et évaluation préliminaires des unités
potentielles, en particulier des réseaux existants

Mis en oeuvre par : Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS),
Comité permanent inter-Etats du lutte contre la sécheresse
au Sahel (CILSS),
Autorité intergouvernementale pour le développement
(IGAD),
International Institute for Environment and Development
(IIED)
UNESCO,
Union du Maghreb arabe (UMA),
Autres organisations compétentes.

Durée du projet : un an

Début du projet : à partir de la signature du contrat

Coût du projet : 184 000 US \$

CONTEXTE GENERAL DU PROJET

L'article 25 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, relatif à la "**constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes existants**", prévoit dans son paragraphe 1 que :

"Le Comité de la science et de la technologie prend, sous le contrôle de la Conférence des Parties, des dispositions pour que soient entrepris un recensement et une évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau. Ce réseau concourt à la mise en oeuvre de la Convention."

En référence à cet article le CIND, lors de sa dixième session, a requis le Secrétariat intérimaire aux fins de demander à certaines institutions de soumettre des propositions en vue d'entreprendre le recensement et l'évaluation, mentionnés à l'article 25 de la Convention, des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau, lequel réseau concourrait à l'application de la Convention.

Le mandat relatif aux travaux à entreprendre dans ce sens, tel qu'adopté par le CIND, prévoit 3 phases (cf. document A/AC.241/66, par. 7) :

- a) Recensement des principales unités potentielles, en particulier des réseaux;
- b) Enquête et évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles d'une région ou d'une sous-région donnée;
- c) Application de l'enquête et de l'évaluation pilotes aux unités d'autres régions et sous-régions.

Les travaux attendus du prestataire portent sur la première phase.

Pour la réalisation de ces activités l'OSS et l'IIED, en collaboration avec d'autres institutions (UNESCO, CILSS, UMA, IGAD) ont établi la présente proposition.

D'autres organisations pourront être associées, notamment celles disposant de réseaux scientifiques et techniques en Asie et en Amérique latine.

APPROCHE DE TRAVAIL

L'OSS, en sa qualité de cocontractant principal, fonde sa démarche sur les principes suivants, qui lui semblent à la fois conformes à l'esprit de la Convention, et pouvant répondre au mieux aux objectifs du projet.

Travailler en partenariat

L'ampleur du travail demandé exige de travailler en partenariat avec d'autres institutions compétentes, et de bénéficier des compétences d'autres partenaires disposant de leurs réseaux propres.

L'OSS a déjà à son **actif plusieurs études d'inventaires dans des domaines en relation directe avec les dispositions des articles 16 à 19 de la Convention**, notamment dans les domaines du suivi-évaluation (inventaire des SIG en Afrique), et celui des indicateurs environnementaux. L'OSS réalise actuellement la mise en place en Afrique d'un système d'information sur la désertification, favorisant l'utilisation de l'outil Internet.

L'OSS a par ailleurs développé de **nombreuses relations de travail avec les organisations internationales** (PNUD/UNSO, PNUE, FAO) ou **des ONG internationales** telles que l'UICN. L'OSS prendra attache avec ces organisations afin, notamment, de valoriser les informations disponibles au sein du système des Nations Unies.

Compte tenu des liens privilégiés tissés avec le Club du Sahel, l'OSS recevra **l'appui du Club du Sahel pour l'accès aux informations disponibles au niveau de certaines agences bilatérales de coopération ainsi qu'au niveau de l'OCDE.**

L'Unesco développe **plusieurs programmes scientifiques et techniques faisant appel à des réseaux scientifiques mondiaux ou régionaux**, et dans des activités souvent proches de celles à mener dans le cadre de la lutte contre la désertification.

L'Unesco est prête à apporter son concours à l'OSS pour la réalisation de ce projet, en fournissant toute information sur les réseaux déjà existants, et également par l'exploitation de ses bases de données spécialisées.

L'IIED, ONG britannique, a une compétence reconnue mondialement en matière de recherche en sciences sociales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dans les zones arides.

Les cocontractants et le secrétariat exécutif de la CCD constitueront un groupe de pilotage pour assurer le suivi des travaux.

Cet Institut a tissé un réseau dense de relations avec de nombreux partenaires de par le monde, et **notamment les réseaux des ONG** activant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dans les zones arides.

L'IIED est disposé à participer à ce projet, notamment par l'utilisation de sa base de données sur les réseaux et institutions identifiés par l'Institut.

Priorité en Afrique

Le projet, objet de la présente soumission, portera sur l'inventaire des institutions et réseaux au niveau mondial. Cependant, conformément aux dispositions de la Convention, l'OSS propose que ces travaux d'inventaire accordent une priorité à l'Afrique, tout au moins au niveau des premières informations à recueillir.

Dans cet esprit, l'OSS a recherché la collaboration de ses partenaires africains représentés au sein du CILSS, de l'IGAD, et de l'UMA.

Le CILSS, organisation spécialisée dans la lutte contre la sécheresse, a développé de nombreux programmes de lutte contre la désertification. Le CILSS dispose de deux institutions sous-régionales scientifiques et techniques spécialisées : AGRHYMET et l'INSAH. Ces deux institutions possèdent leurs propres réseaux sous-régionaux et internationaux de collaboration dans leurs domaines scientifiques respectifs.

L'UMA et l'IGAD, points focaux sous-régionaux pour l'élaboration des programmes d'action, prévoient également dans leur programmation l'inventaire des institutions et réseaux scientifiques et techniques susceptibles de les soutenir dans la mise en oeuvre des programmes d'action sous-régionaux.

Exploiter les informations existantes

De nombreux travaux ont déjà été réalisés au niveau international pour faire l'inventaire des institutions et organisations travaillant dans des domaines ayant des liens directs ou indirects avec la lutte contre la désertification.

A titre d'exemple, plusieurs organisations du système des Nations Unies, telles que la FAO, le PNUD ou le PNUE, ont déjà élaboré certains inventaires d'institutions et organisations scientifiques, avant l'élaboration de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le même type de travail a été développé, sous forme documentaire ou sous forme de bases de données, au sein d'agences de coopération bilatérales, telles que le CRDI (Canada) et la GTZ (Allemagne).

Afin de tenir compte de l'existant l'OSS, avec ses partenaires, procédera à une première analyse et exploitation des informations disponibles aux niveaux international et régional. Cette analyse devra permettre d'identifier les principales institutions, organismes, organes et réseaux ayant déjà une expérience scientifique et technique en matière de lutte contre la désertification.

Inscrire ce projet dans une perspective d'ensemble

Selon les termes de référence de l'étude, l'objectif de cette première phase est de réaliser un inventaire et une évaluation des institutions et réseaux susceptibles de faire partie d'un réseau mondial sur lequel pourrait s'appuyer le Comité de la science et de la technologie.

Il est proposé que, **au-delà des besoins du CST, ce réseau puisse être un outil pour tous les acteurs de la Convention.**

Dans cette perspective, l'étude devrait être menée de façon à ce que ses résultats permettent de fournir des renseignements et des informations pertinentes **sur les collaborations potentielles dans les domaines développés dans les articles 16 à 19 de la Convention.**

Le projet est donc conçu de façon à **faciliter pour les acteurs des pays en développement Parties, l'accès direct aux centres de compétences dans les différents domaines scientifiques et techniques**, pour développer la coopération scientifique, les programmes de recherche en commun, les recherches documentaires, etc.

L'activité d'inventaire devra également permettre de **détecter d'autres compétences scientifiques que celles qui sont traditionnellement répertoriées** dans le domaine de la lutte contre la désertification.

En effet la Convention sur la lutte contre la **désertification apporte un éclairage nouveau sur le rôle de la science et de la technologie** dans la lutte contre la désertification, mettant notamment l'accent sur le recueil, traitement et diffusion de l'information, ainsi que sur la recherche-développement.

Les modalités d'investigation (notamment les questionnaires) devront fidèlement refléter les nouvelles exigences de la Convention, et permettre ainsi à des compétences non encore sollicitées dans le domaine propre de la désertification, de pouvoir se faire connaître.

PLAN DE TRAVAIL ET ECHEANCIER

L'OSS propose de réaliser le projet en partant d'un objectif général, tiré des termes de référence du projet, et en identifiant l'ensemble des activités nécessaires, regroupées autour de résultats bien circonscrits.

Les différents résultats retenus jalonneront l'étude et constitueront autant d'étapes dans l'atteinte de l'objectif visé.

Objectif général

L'analyse des termes de référence soumis par le secrétariat intérimaire de la CCD dégage un objectif général qui peut être défini comme suit :

Le CST et les autres acteurs de la CCD ont accès aux informations pertinentes concernant les institutions et réseaux scientifiques et techniques susceptibles de soutenir la mise en oeuvre de la CCD.

Pour atteindre cet objectif quatre résultats sont proposés, chacun d'entre eux comprenant un ensemble d'activités.

Résultat 1 : Une première liste des institutions et réseaux est établie

Activités prévues :

- 1) Identifier les besoins en information des différents utilisateurs, à partir de l'analyse des articles 16 à 19 de la Convention;
- 2) Identifier les catégories d'institutions, ou de réseaux, susceptibles de fournir les informations demandées;
- 3) Réaliser l'inventaire préliminaire des institutions et réseaux susceptibles de soutenir la mise en oeuvre de la CCD.

Observation : Cette étape préliminaire devrait pouvoir dégager, sur la base des informations existantes, une première liste d'institutions, de réseaux et d'organismes ayant une expérience reconnue dans les domaines scientifiques visés par les articles 16 à 19 de la Convention.

L'analyse des articles pertinents de la Convention balisera le champ d'investigation du projet.

Résultat 2 : Une base de données sur les institutions et réseaux est établie

Activités prévues :

- 1) Elaborer un questionnaire;
- 2) Se concerter entre cocontractants et avec le secrétariat intérimaire de la CCD sur :
 - Le contenu du questionnaire,
 - La liste des institutions et réseaux à interroger;
- 3) Lancer l'enquête;
- 4) Recueillir et traiter les questionnaires;
- 5) Rendre ces informations disponibles sous différents supports : informatique, Internet, CD-Rom, disquettes, etc.

Observation : Au cours de cette étape un système de gestion dynamique des informations recueillies sera élaboré, en liaison étroite avec les activités prévues dans la phase suivante. Les différents acteurs de la CCD devraient pouvoir bénéficier des informations traitées, selon les moyens dont ils disposent. C'est pourquoi il est proposé que ces informations soient disponibles sous différents supports.

Résultat 3 : Une méthodologie est élaborée pour une mise à jour régulière de l'inventaire par le CST

Activités prévues :

- 1) Elaborer un rapport sur la méthodologie;

2) Concevoir un support informatique de gestion des données, sous forme de base de données.

Observation : La gestion dynamique de la base de données élaborée doit pouvoir se faire par le Comité de la science et de la technologie, mais également par les institutions concernées elles-mêmes. La méthodologie devra décrire comment les mises à jour régulières pourront être effectuées par les différents acteurs concernés.

La présentation de la base de données doit être conviviale, et permettre aux utilisateurs potentiels d'avoir un accès rapide aux informations qui les intéressent. Les institutions pourront ainsi être présentées par régions géographiques, par thèmes ou domaines de compétence, par catégories, etc.

La base de données devra également montrer les liens existant entre les réseaux et les institutions ou organisations, et être conçue de manière à permettre une mise à jour, par les institutions concernées elles-mêmes, des informations qui les concernent.

Résultat 4 : Une stratégie de mise en place et de fonctionnement d'un réseau mondial est établi

Activités prévues :

1) Elaborer une grille d'évaluation de la capacité des institutions et réseaux à participer à la mise en oeuvre de la CCD;

2) Proposer une stratégie de mise en place d'un réseau mondial de soutien à la mise en oeuvre de la CCD.

Observation : Cette étape préparera les deux autres phases prévues dans le programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour la constitution d'un réseau mondial, à savoir :

- Enquête et évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles d'une région ou d'une sous-région donnée; et
- Application de l'enquête et de l'évaluation pilotes aux unités d'autres régions et sous-régions.

DUREE DU PROJET

La durée du projet est estimée à un an à dater de la signature du contrat entre l'OSS et le secrétariat de la CCD.

BUDGET

Le montant total du budget nécessaire pour les prestations proposées est évalué à 184 000 dollars E.-U.

CADRE CONTRACTUEL

L'OSS a la responsabilité de la coordination du projet. Il représente ses partenaires dans les relations avec le Comité de la science et de la technologie. Il signe le contrat, établit les sous-contrats avec ses partenaires, procède au recrutement de consultants si besoin est, conformément au plan de travail arrêté.

SUIVI DU PROJET

L'OSS établira pour le Comité de la science et de la technologie un rapport semestriel sur l'avancement des travaux, conformément au plan d'opération joint en annexe.

RAPPORT FINAL

Le rapport final, avec tous les produits attendus, sera élaboré par l'OSS et ses partenaires et soumis au Comité de la science et de la technologie.

TABLEAU 1

Plan d'opération

OBJECTIF GENERAL : Le CST et les autres acteurs de la CCD ont accès aux informations pertinentes concernant les institutions et réseaux scientifiques et techniques susceptibles de soutenir la mise en oeuvre de la CCD.

Résultat 1 : Une première liste des institutions et réseaux scientifiques et techniques est établie.

Activités	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	Ressources H/M	Budget estimatif US \$	Observations
1.1 Identifier les besoins en information des différents utilisateurs, à partir de l'analyse des articles 16 à 19 de la CCD													0,25	2 000	
1.2 Identifier les catégories d'institutions, ou de réseaux, susceptibles de fournir les informations demandées													0,25	2 000	
1.3 Réaliser l'inventaire préliminaire des institutions et réseaux susceptibles de soutenir la mise en oeuvre de la CCD													0,5	4 000	

Résultat 2 : Une base de données sur les institutions et réseaux est établie

Activités	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	Ressources H/M	Budget estimatif US \$	Observations
2.1 Elaborer un questionnaire													0,25	2 000	
2.2 Se concerter entre cocontractants et avec le secrétariat intérimaire de la CCD sur : - le contenu du questionnaire - la liste des institutions et réseaux à interroger													0,25 +frais pour tenue atelier de travail	4 000 20 000	
2.3 Lancer l'enquête													5	40 000	
2.4 Recueillir et traiter les questionnaires													+ frais de mission	4 x 3 000	
2.5 Concevoir une structure pour la base de données, adaptée pour le Web													1	8 000	
2.6 Intégrer les données													2	6 000	Stagiaires
2.7 Rendre ces informations disponibles sous différents supports : - accessibilité sur Internet - production CD-ROM - autres supports (1 000 ex.)														10 000 20 000	Impliquer institutions spécialisées

Résultat 3 : Une méthodologie est élaborée pour une mise à jour régulière de l'inventaire par le CST

Activités	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	Ressources H/M	Budget estimatif US \$	Observations
3.1 Elaborer un rapport sur la méthodologie													0,5	4 000	
3.2 Concevoir un support informatique de gestion des données, sous forme de base de données														6 000	

Résultat 4 : Une stratégie de mise en place et de fonctionnement d'un réseau mondial est établie

Activités	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	Ressources H/M	Budget estimatif US \$	Observations
4.1 Elaborer une grille d'évaluation de la capacité des institutions et réseaux à participer à la mise en oeuvre de la CCD													0,5	2 000	
4.2 Proposer une stratégie de mise en place d'un réseau mondial de soutien à la mise en oeuvre de la CCD													0,5 + frais atelier de travail	4 000 15 000	

TABLEAU 2
Budget du projet

Désignation	Volume	Total (US \$)
Expertise	12 H/M	78 000
Réunions de concertation (2 réunions)	2 x 5 p/3 j	35 000
Grille d'évaluation		2 000
Production de documents sur différents supports		36 000
Traitement informatique		
Missions	4	12 000
Frais de coordination et frais de gestion du projet		21 000
TOTAL GENERAL		184 000

Appendice VI

Projet proposé

Par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'organisation coordinatrice, au nom d'un groupe d'organismes et institutions spécialisées de l'ONU, d'organisations internationales et sous-régionales concernées et d'organismes de recherche, au secrétariat intérimaire de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) aux fins d'examen par le Comité de la science et de la technologie

Titre du projet : Travaux d'enquête et d'évaluation pour le Comité de la science et de la technologie

Phase 1 : Recensement, étude et évaluation des principaux réseaux existants

1. Historique

Se référant à l'article 25 de la Convention sur la lutte contre la désertification, le Comité intergouvernemental de négociation a approuvé, à sa dixième session, la "constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes existants" comme étant l'une des priorités du programme de travail initial du Comité de la science et de la technologie. En conséquence, le Comité de la science et de la technologie entreprendra, sous la supervision de la Conférence des Parties, le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau pour concourir à l'application de la Convention.

Le plan de travail des activités de recensement et d'évaluation du Comité de la science et de la technologie devra être divisé en trois phases, à savoir : 1) recensement des principales unités potentielles, en particulier des réseaux; 2) enquête et évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles d'une région ou d'une sous-région donnée; et 3) application de l'enquête et de l'évaluation pilotes aux unités d'autres régions et sous-régions. Au cours des trois phases, les unités (réseaux, institutions, organisations, organismes et organes) sur lesquelles porteront l'enquête et l'évaluation comprendront des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, des établissements universitaires et d'autres entités du secteur privé.

Le Comité intergouvernemental de négociation a prié le secrétariat intérimaire, conformément au projet de mandat joint en annexe au projet de décision A/AC.241/WG.II(X)/L.5/Rev.1, de demander aux organisations compétentes, dont la liste indicative était jointe également audit projet de décision, de présenter des propositions pour les activités à exécuter au cours de la première phase.

Les activités telles qu'elles sont décrites dans le mandat, les types d'entités à évaluer et le caractère mondial de l'enquête nécessiteront la coopération d'un vaste ensemble d'organisations représentant diverses régions du monde. C'est pourquoi le PNUÉ propose qu'un groupe d'organisations et d'institutions compétentes, dont il coordonnera les travaux, procède à

l'exécution des activités de la première phase. Les organisations et institutions qui le composent, à savoir l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), le Centre international de référence et d'information pédologique (ISRIC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Université d'Arizona ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mener à bien l'étude et l'évaluation préliminaires des réseaux (voir section 6 du présent document) et ont présenté des propositions au PNUE, sur lesquelles la présente proposition est fondée.

Le PNUE a également reçu des réponses positives à l'invitation qui leur avait été faite de se joindre au Groupe ou de coopérer avec lui de la part des organisations suivantes : le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre national chinois de recherche-développement et de lutte contre la désertification (RDCCD), le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Sandia National Laboratories (Etats-Unis d'Amérique). Certaines de ces organisations ont adressé au secrétariat intérimaire des propositions séparées concernant l'exécution d'activités ayant un rapport avec celles sur lesquelles porte la présente proposition. Les adjudicataires seront invités à se joindre au Groupe ou à participer à ses travaux. D'autres partenaires seront également invités à faire partie du Groupe.

2. Objectifs du projet

Les objectifs visés sont les suivants :

- a) Mise au point d'un questionnaire pour le recensement des réseaux/unités existants;
- b) Elaboration de critères pour l'évaluation des institutions, organismes et réseaux;
- c) Recensement des principaux réseaux existants et définition de leur rôle par rapport à différents articles de la Convention;
- d) Identification et description des liens existants entre les principaux réseaux, y compris les lacunes et les éventuels chevauchements;
- e) Mise au point d'un système de gestion d'une base de données contenant les renseignements que l'enquête aura permis de rassembler;
- f) Mise au point de méthodes pour procéder à l'enquête et à l'évaluation pilotes approfondies portant sur les unités potentielles de différentes régions et sous-régions et à leur application dans d'autres régions;
- g) Elaboration d'une méthode économique pour mettre régulièrement à jour l'inventaire des réseaux;

h) Sélection et affectation d'un rang de priorité à la région et à la sous-région à étudier au cours de la deuxième phase;

i) Elaboration d'un plan d'action pour les deuxième et troisième phases;

j) Elaboration d'un rapport final concernant le projet et présentation dudit rapport au Comité de la science et de la technologie.

3. Activités à l'échelle du Groupe

1. Etablir un questionnaire pour recenser les principaux réseaux/unités existants pour la première phase. Il conviendrait d'énoncer, dans l'introduction au questionnaire, le but premier de la création d'un réseau mondial d'institutions/unités pour contribuer à l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification et de donner des précisions sur l'utilité et l'intérêt en général du renforcement des réseaux à divers niveaux pour atteindre ce but. Le questionnaire pourrait contenir des questions sur :

a) la description de la structure de l'unité considérée, de la portée de son action sur le plan géographique, de son mode de fonctionnement et de ses possibilités de travail pour la Convention;

b) le rôle de l'unité ou du réseau dans des domaines comme la collecte et l'échange d'informations, la recherche, les transferts de technologie, l'établissement de repères et d'indicateurs, le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques et la réalisation d'activités de caractère local;

c) la description des utilisateurs effectifs et potentiels du réseau ou de l'unité et de leurs besoins d'information;

d) l'identification d'unités supplémentaires à contacter aux deuxième et troisième phases;

2. Recenser les réseaux/unités à contacter pendant la première phase;

3. Envoyer les questionnaires à ces réseaux/unités par courrier électronique si possible et par télécopie ou par la poste si nécessaire;

4. Etablir des critères permettant de faire une évaluation préliminaire de l'aptitude générale de toutes les unités contactées à travailler à la mise en oeuvre de la Convention, en se fondant sur des facteurs tels que : l'existence de personnel motivé, la disponibilité des ressources, l'expérience du travail dans le domaine de la désertification, le niveau d'activité, etc.;

5. Sur la base de ces critères, cerner et décrire les relations entre les principaux réseaux, en mettant en évidence les lacunes et les chevauchements;

6. Compiler les renseignements obtenus dans un système de gestion des données et les publier sur support papier et sur le Web, si le Groupe et le Comité de la science et de la technologie le jugent nécessaire;

7. Sélectionner la région et la sous-région de la deuxième phase et lui affecter un rang de priorité sur la base de l'évaluation préliminaire effectuée lors des étapes 4 et 5 ci-dessus;

8. Etablir un plan pour les deuxième et troisième phases comprenant :
a) une méthode à suivre pour réaliser les enquêtes approfondies; b) une méthode économique pour mettre régulièrement à jour l'inventaire des réseaux; c) une stratégie permettant de constituer un réseau mondial pour l'application de la Convention; et d) des critères d'évaluation des membres du réseau du point de vue de leur capacité à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de la Convention.

4. Plan de travail et calendrier

<u>Période</u>	<u>Activité</u>	<u>Responsabilité</u>
Janvier-février 1998	Etablissement du questionnaire de recensement des réseaux et des critères d'évaluation de ceux-ci	PNUE et UofA en consultation avec les membres du Groupe
Mars-mai 1998	Recensement des réseaux/unités de la première phase en utilisant le questionnaire	Tous les membres du Groupe
Juin-août 1998	Identification et description des liens entre les réseaux en utilisant les critères mis au point	PNUE et UofA en consultation avec les membres du Groupe
Août-octobre 1998	Compilation des informations recueillies concernant les réseaux dans une base de données	ISRIC et PNUE en consultation avec les membres du Groupe
Septembre 1998 (?)	Présentation d'un rapport intérimaire à la Conférence des Parties-II	PNUE
Octobre 1998	Hiérarchisation et sélection des régions pour les enquêtes de la deuxième phase	PNUE, OMM, FAO, UNSO
Novembre 1998	Etablissement du plan des deuxième et troisième phases	PNUE, OMM, FAO, UNSO
Novembre 1998	Organisation d'une réunion de travail pour faire une synthèse	PNUE
Décembre 1998	Elaboration du rapport final	PNUE en consultation avec les membres du Groupe

5. Coût du projet et avances de caisse

Assurant la coordination des activités d'exécution du projet, le PNUE procédera à une estimation trimestrielle des besoins en liquidités, en se reportant au budget qui figure à l'annexe I et en calculant assez large pour qu'il y ait suffisamment de liquidités disponibles jusqu'au versement suivant. Une demande de fonds sera alors adressée au chef du service financier du secrétariat de la Convention (au nom du Comité de la science et de la technologie). Le PNUE présentera en outre chaque trimestre un relevé des dépenses effectuées au titre du projet avec le détail des dépenses par sous-projet. Au vu du relevé des dépenses et de la demande d'avance supplémentaire, le chef du service financier du secrétariat de la Convention versera au PNUE un montant global pour l'ensemble des sous-projets.

Chaque membre du Groupe participant à l'exécution du projet estimera globalement ses besoins de liquidités par trimestre, en prévoyant une marge lui permettant de disposer de liquidités suffisantes avant le versement suivant, et enverra sa demande de fonds au chef du Service de la gestion du Fonds. Il présentera en outre tous les trimestres un relevé des dépenses par (sous-) projet. Compte tenu du relevé des dépenses et de la demande d'avance supplémentaire, le chef du service de la gestion du Fonds du PNUE versera aux membres du Groupe un montant global.

6. Cadre institutionnel, responsabilités et contributions

Le PNUE, en tant que coordonnateur du Groupe, assume la responsabilité des activités d'exécution du projet, notamment la signature du contrat avec le Comité de la science et de la technologie au nom des membres du Groupe, l'élaboration des contrats de sous-traitance ou des sous-projets avec les membres du Groupe, compte tenu de leurs propositions de contributions et des apports convenus à l'échelle du Groupe, le recrutement de consultants pour des tâches spécifiques, en tant que de besoin et avec l'accord du Groupe, l'évaluation des contributions et des apports et l'élaboration des rapports nécessaires.

Tous les membres du Groupe et organisations participantes sont tenus de travailler en interaction pour mettre le projet en oeuvre. Conformément au mandat et compte tenu des compétences, connaissances et informations spécifiques de chacun, les membres du Groupe et les organisations participantes assumeront les responsabilités et apporteront les contributions indiquées dans la section 4 (plan de travail et calendrier) du présent document ou dans le contrat de sous-traitance conclu séparément. Un comité directeur composé de membres du Groupe et d'organisations participantes donnera des avis sur la mise en oeuvre du projet. Au cours de l'exécution du projet, des tâches complémentaires pourront être confiées à différents membres du Groupe, selon les besoins, et compte tenu des avantages que chacun offre.

Le PNUE participera à cet effort dans la mesure du possible, par son expérience, ses compétences et son soutien, dans le cadre du programme de travail approuvé par le Conseil d'administration et dans les limites des ressources effectivement mises à sa disposition.

7. Activités de suivi et établissement de rapports

Le PNUE, en tant que coordonnateur du Groupe, surveillera l'avancement des travaux et établira un rapport à moyen terme à partir des contributions et des éléments reçus des membres du Groupe et des organisations participantes. En étroite collaboration avec eux, il établira le rapport final et présentera au Comité de la science et de la technologie les résultats qu'ils auront convenu de lui présenter.

Le PNUE présentera tous les trimestres des relevés de dépenses par projet et des relevés finaux pour l'ensemble du projet, y compris tous les sous-projets, faisant apparaître le montant inscrit au budget pour l'année et, séparément, les engagements non réglés. Les membres du Groupe et les organisations participantes présenteront tous les trimestres au PNUE des relevés de dépenses par sous-projet et des relevés finaux pour le sous-projet, faisant apparaître le montant inscrit au budget pour l'année et, séparément, les engagements non réglés.

8. Responsabilité concernant les majorations de coûts

Les membres du Groupe et les organisations participantes sont autorisés à engager des dépenses au titre de l'un quelconque des postes du budget avec un dépassement maximum de 20 % par rapport au montant prévu dans le projet (sous-projet), à condition qu'il n'y ait pas de dépassement du coût total du projet (sous-projet). Toute majoration de coûts pour un poste budgétaire donné, au-delà de ces 20 %, devra être absorbée par le membre du Groupe ou l'organisation participante concernée, à moins que le PNUE n'ait au préalable donné son accord. Tout dépassement du montant total d'un sous-projet sera pris en charge par le membre du Groupe ou l'organisation participante concernée à moins que le PNUE n'ait donné au préalable son accord par écrit, après avoir eu confirmation de la part du Comité de la science et de la technologie que celui-ci prendrait en charge les éventuels dépassements de coûts.

9. Réclamations présentées au PNUE par des tiers

Chacun des membres du Groupe répondra aux réclamations qui pourraient être présentées par des tiers au PNUE et à son personnel et les mettra hors de cause en cas de réclamation ou d'action en responsabilité résultant d'opérations effectuées par le membre du Groupe ou l'organisation participante en question selon le présent document de projet, à moins que le membre du Groupe, l'organisation participante et le PNUE aient constaté que la responsabilité ou la réclamation résultait d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle du personnel du PNUE.

Montant estimatif des dépenses (en dollars des Etats-Unis) Première phase

Cette estimation de dépenses comprend : 1. Les dépenses qui seront engagées par chacun des six membres du Groupe comme indiqué ci-dessous; 2. les dépenses destinées à couvrir la coordination des activités du projet, leur mise en oeuvre et l'organisation par le PNUE d'une réunion de travail pour faire une synthèse et 3. les dépenses de sous-traitance aux organisations participantes chargées de fournir des éléments régionaux, sous-régionaux et autres en fonction des besoins.

Postes budgétaires	PNUE	ICRISAT	ISRIT	Université d'Arizona	FAO	UNSO	OMM	Organisations participantes
Coûts du recensement, de l'étude et de l'évaluation des réseaux, y compris établissement du questionnaire et des critères	37 000	23 000	25 000	39 000	10 000	40 000	40 000	70 000
Coordination des activités du projet, mise en oeuvre et établissement des rapports	70 000							
Organisation d'une réunion pour un travail de synthèse	60 000							
Total	167 000	23 000	25 000	39 000	10 000	40 000	40 000	70 000
TOTAL GENERAL								414 000*

Appendice VII

Centre d'études sur la désertification et les cultures en zone aride

Création d'un réseau d'institutions, d'organismes
et d'organes dans la sous-région de l'IGAD

INTRODUCTION

Généralités

Situation actuelle dans la sous-région de l'IGAD :

La sous-région de l'IGAD occupe la corne de l'Afrique, au nord-est du continent, et comprend les pays suivants : Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan. Sa superficie totale est de 318 millions d'hectares, soit 6 % des terres arides, semi-arides et subhumides sèches du monde, et 25 % de celles du continent africain.

L'IGAD a vu le jour il y a 12 ans. Sa création répondait au souci d'entreprendre des efforts concertés et coordonnés pour lutter contre la sécheresse, les catastrophes naturelles apparentées et leurs conséquences dans les pays membres.

La Convention sur la lutte contre la désertification et la perspective de la mise en place de réseaux :

Les actions internationales précédentes (Conférence des Nations Unies sur la désertification, 1977) ont eu un impact négligeable, pour diverses raisons : absence d'une stratégie globale internationale pour lutter contre la désertification, négligence des facteurs socio-économiques et insuffisance de l'appui financier, notamment. Cela a favorisé l'avènement de la Convention sur la lutte contre la désertification, suite à l'appel lancé dans ce sens par les pays les plus gravement touchés, à savoir les pays africains. Cette convention a pour objet de renforcer la coopération locale, nationale, sous-régionale, régionale et internationale, et d'apporter un appui financier et technique aux pays en développement, pour que ceux-ci puissent efficacement lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse en favorisant le développement durable au niveau communautaire, compte tenu des besoins réels définis par la population elle-même.

Les Parties à la Convention sont conscientes que la communauté internationale doit entreprendre une action coordonnée de la base vers le sommet, dégager des ressources financières substantielles et élaborer des stratégies fondées sur des observations systématiques, des connaissances scientifiques et une réévaluation permanente.

A l'alinéa b) de l'article 3 de la Convention, sont définis les principes directeurs pour améliorer la coopération et la coordination aux niveaux sous-régional, régional et international, et mieux concentrer les ressources financières, humaines, organisationnelles et techniques là où elles sont nécessaires. Ces questions sont expressément traitées à

l'article 25, qui décrit un mécanisme précis par lequel la Conférence des parties mettra en place un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes.

La constitution d'un réseau dans la sous-région de l'IGAD

Les institutions et la création de réseaux dans l'IGAD :

En vertu des dispositions de l'Accord portant création de l'IGAD, celle-ci a été conçue comme un organisme de coordination doté de peu de moyens d'exécution et de capacités opérationnelles. Les pays de l'IGAD disposent d'un grand nombre d'institutions et d'organisations s'occupant d'études liées à la désertification, d'où la nécessité évidente de nouer des relations solides et d'assurer la coordination à tous les niveaux.

Structures d'appui existant dans la sous-région de l'IGAD :

La sous-région de l'IGAD compte cinq systèmes opérationnels d'appui en matière d'information sur l'environnement, auxquels s'ajoutent deux projets en cours d'élaboration (BNUS/PNUE/IGAD et UE/IGAD).

Les lacunes du réseau actuel de l'IGAD :

Les réseaux nationaux et sous-régionaux existants sont limités par diverses lacunes, notamment l'absence d'un mécanisme de coordination efficace entre les différents secteurs au niveau national, le manque de programmes d'action nationaux intégrés, l'affiliation des centres de coordination de l'IGAD à différents ministères, l'absence de coordination entre les pays membres de l'IGAD ainsi qu'entre l'IGAD et les autres organisations internationales, le manque d'appui financier, les disparités dans le mode de présentation, la portée et l'exactitude des données et des informations entre les différents secteurs et au sein de ceux-ci, l'absence de systèmes modernes de collecte de données et d'informations qui ne soient pas axés sur un seul secteur, l'absence de moyens informatiques pour le traitement des données obtenues à l'aide du SIG et de la télédétection, l'absence de connexions pour le courrier électronique et l'insuffisance de l'échange de données et d'informations au sein de la sous-région.

Création de réseaux d'institutions, d'organismes et d'organes

Définition :

Un réseau peut être conçu comme un ensemble d'unités administratives techniques reliées entre elles, dans le but d'atteindre les objectifs énoncés aux articles 16 à 19 de la Convention. Il s'agit donc d'un ensemble d'unités coopérantes qui prennent une part active à la collecte, à l'analyse et à l'échange d'informations, à la recherche-développement, au transfert, à l'acquisition, à l'adaptation et à la mise au point de technologies, au renforcement des capacités, à l'éducation et à la sensibilisation du public, comme énoncé dans lesdits articles.

Composantes :

Le réseau sur la désertification peut être structuré de la base vers le sommet et ce, à tous les niveaux : national, sous-régional, régional et international. Chaque réseau devrait être doté de la structure administrative appropriée pour entreprendre les diverses activités énumérées aux articles 16 à 19.

Un réseau national peut comprendre des unités sectorielles (agriculture, foresterie, pédologie, etc.) et chaque unité sectorielle devrait avoir des subdivisions pour la recherche-développement, la collecte des données et d'informations, etc. Une unité de coordination nationale viendrait compléter l'ensemble.

Le réseau sous-régional peut comprendre les unités nationales des pays membres, coiffées par une unité de coordination sous-régionale.

Fonctions :

Les fonctions des réseaux découlent des activités énoncées aux articles 16 à 19 de la Convention.

JUSTIFICATION

Les programmes de lutte contre la désertification dans la sous-région de l'IGAD sont axés sur un secteur donné, d'où un impact global négligeable. Deux problèmes sautent aux yeux, à savoir l'absence de programmes d'action nationaux intégrés et le manque de mécanismes de coordination. Les solutions à ces deux problèmes sont énoncées dans la Convention, qui préconise la mise en place d'un réseau d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Objectifs :

Les objectifs seront conformes à ceux qui sont présentés à l'annexe 1 du mandat.

METHODOLOGIE

Six experts seront choisis, qui constitueront un comité directeur chargé de réaliser la première phase du plan de travail du CST tel que défini dans le mandat. Plusieurs réunions seront organisées à Khartoum afin d'élaborer la méthodologie pour mener à bien les différentes tâches définies dans le mandat. Sera également élaboré un questionnaire portant sur l'ensemble des questions pertinentes et des conditions requises pour réaliser les tâches et les activités thématiques énoncées aux articles 16 à 19 de la Convention.

Avant de se rendre dans un pays, l'équipe entrera en contact avec le correspondant pour la Convention du pays en question afin de prendre les dispositions nécessaires et de désigner un agent de liaison technique qui participera aux activités du pays membre. Ces visites comprendront des rencontres avec les organisations gouvernementales, les ONG et les organisations communautaires, notamment les organisations féminines et les mouvements de jeunesse. Une fois toutes les visites programmées terminées,

un projet de monographie nationale sera élaboré et un atelier national sera organisé pour l'examiner.

A l'issue des visites dans les pays membres, le Comité directeur étudiera, analysera et évaluera les monographies nationales et rédigera l'avant-projet du document portant sur la création de réseaux d'institutions, d'organismes et d'organes dans la sous-région de l'IGAD aux fins d'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Un atelier sous-régional se tiendra par la suite à Khartoum et réunira les agents de liaison technique des pays membres, le Secrétaire exécutif de l'IGAD et les représentants des organisations internationales compétentes. L'avant-projet du document y sera examiné. Les recommandations, observations, etc., de l'atelier seront présentées au CST. Les monographies nationales pourront également être communiquées.

ACTIVITES ET DUREE

1. Réunion préparatoire du Comité directeur (sept jours).
2. Visites des équipes restreintes (deux experts chacune) dans les pays membres pour y rencontrer le correspondant pour la Convention et l'agent de liaison technique, visites de différents organismes, institutions et organes, élaboration d'une monographie nationale, organisation d'un atelier national et rédaction de la version finale de la monographie nationale (14 jours).
3. Réunions et activités finales du Comité directeur à Khartoum, pour étudier, analyser et évaluer les monographies nationales (trois jours), rédiger le document (sept jours), organiser l'atelier sous-régional (un jour), rédiger le document final (deux jours); imprévus (deux jours).

APPORTS

Personnel

Experts :

Seront mis à contribution six experts spécialisés dans les domaines suivants : agriculture, pédologie, foresterie, questions socio-économiques, gestion des parcours et désertification.

Agents de liaison technique nationaux et personnel d'appui dans
les pays membres :

Spécialiste de la gestion des données + 5 dactylographes.

Divers :

Appui logistique.

BUDGET

Activité 1

- Jours-homme : 6 (experts) x 7 (jours) x \$ 200	\$ 8 400
- Logistique	<u>\$ 300</u>
Total partiel	\$ 8 700

Activité 2 (budget pour un pays membre)

- Jours-homme : 2 (experts) x 17 (jours) x \$ 200	\$ 6 800
- Agents de liaison technique : 1 x \$ 500	\$ 500
- Logistique (ordinateur, véhicules, etc.)	\$ 2 000
- Atelier national	\$ 1 000
- Billets d'avion aller-retour : 2 (experts) x \$ 1 000	<u>\$ 2 000</u>
Total partiel	\$ 12 300

Budget pour 5 pays membres : 5 (pays membres) x \$ 12 300 \$ 61 500

Budget pour le Soudan (en sus) :

\$ 6 800 (jours-homme) + \$ 500 (logistique) + \$ 1 000 (atelier) \$ 8 300
 Total partiel \$ 69 800

Activité 3

Les visites comprendront des réunions avec les organisations
gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organisations
communautaires, notamment les organisations féminines et les mouvements de
jeunesse.

- Jours-homme : 6 (experts) x 15 (jours) x \$ 200	\$ 18 000
- Jours-homme :	
5 (agents de liaison technique) x 4 (jours) x \$ 150	\$ 3 000
- Atelier sous-régional	\$ 2 000
- Logistique	\$ 1 000
- Billets d'avion aller-retour :	
5 (agents de liaison technique) x \$ 1 000	<u>\$ 5 000</u>
Total partiel	<u>\$ 29 000</u>

Budget total : \$ 8 700 + \$ 69 800 + \$ 29 000 \$ 107 500
